



# COMPTE RENDU DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2022

## POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

L'an deux mille vingt-deux, le 12 octobre à 16h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de la Région à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Bernard Bouvier, Sylvain Cals, J-Luc Cantaloube, J-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Myriam Vigroux, Jean-Claude Clergue, Jean-Marc Balaran

Voix délibératives : 7

Membres excusés : Sabine Boudou-Ourliac, Patrick Carayon, Christian Puech, Marie-Claude Rolland, Didier Somen,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Loris CARIOU, Julien FRAT

Autres personnes excusées sans voix délibérative : Dominique Declerc Puype, Serge Bismuth

### Ci joints :

Document de présentation  
Délibération candidature Leader  
Flyer Atelier Jeune  
Tableau suivi budget 222

### Points à l'ordre du jour :

1	Retour sur la rencontre avec le sous-préfet Fabien Chollet.....	1
2	Validation candidature Leader .....	2
3	Etat intermédiaire budget PETR 2022.....	6
4	Points divers .....	6
4.1	Organisation de 2 sessions de formations des élus à la transition écologique.....	6
4.2	SCIC REHAB .....	7

En qualité de Président, Jean-Luc Espitalier ouvre la séance à 14h30 et introduit l'ordre du jour.

## **1 Retour sur la rencontre avec le sous-préfet Fabien Chollet**

Mercredi 12/10 le Pôle Territorial a été reçu par le sous-préfet Fabien Chollet, en présence de :

- Fabien Chollet, sous-préfet de l'arrondissement d'Albi et secrétaire général de la Préfecture du Tarn
- Vincent Patriarca, Directeur adjoint DDT
- Gilles Menestreau, service de la Préfecture
- Williams Modely, service de la DDT
- Delphine Le Reun, service de la DDT
- Jean-Luc Espitalier
- Julien FRAT

Après des échanges sur la présentation du PETR (fonctionnement, projets, actions...) et sur les besoins en ingénierie, les services de l'Etat ont indiqué l'arrivée du fonds verts (2 milliards) pour le financement des actions des collectivités en matière de

- Rénovation et sobriété énergétique,
- Valorisation des friches
- Opérations de renaturation
- Mobilité...

Dans ce contexte, il est demandé au PETR de réaliser un travail d'identification des opérations inscrites au CRTE qui feraient l'objet d'une priorisation. Actuellement le CRTE identifie 163 opérations !

Cette priorisation doit permettre d'identifier les besoins d'ingénierie et prioriser les demandes d'aides financières. Au-delà des actions globales de type rénovation du patrimoine bâti, il est également demandé de réfléchir à l'organisation d'actions de sobriété à court terme de type opération groupée de passage aux leds pour l'éclairage public ou l'éclairage des bâtiments !

**→ Pour une bonne compréhension de ces attentes, il est proposé à M. le sous-préfet de venir à la rencontre de l'exécutif du PETR. Occasion également de rencontrer nos porteurs d'initiatives de transition écologique.**

Enfin, le dossier de la SCIC REHAB comme opérateur « Mon accompagnateur'réno » a également été évoqué. Actuellement bloqué compte tenu de la présence d'entreprises privées au capital, il a été rappelé la possibilité de faire évoluer les statuts de la SCIC afin que les modalités de gouvernance puissent permettre d'assurer que les actionnaires de la sphère publique (collectivités + acteurs engagés) soient décisionnaires.

**→ Suite à cette présentation, le bureau du PETR décide d'organiser une nouvelle conférence des maires en fin d'année afin de permettre à l'Etat mais également les services de la Région de présenter leurs nouveaux cadres et exigences pour l'obtention d'aides publiques.**

## 2 Validation candidature Leader

Suite au bureau du 22/09/22, il est rappelé les éléments de candidature qui ont déjà fait l'objet d'une validation :

### Modalités d'intervention du programme 2023-2027 :

- Un plafonnement de la subvention LEADER à **100 000 €** pour l'ensemble des porteurs de projet. (Il est rappelé que le taux d'intervention de Leader est passé de 48% à **64%** de la dépense totale, d'où la proposition de revenir à un plafond de 100 000 € et non 150 000 € comme c'est le cas actuellement)
- Le seuil LEADER pour les porteurs publics est de **10 000 €**, soit un montant minimum des dépenses totales des projets de 15 625 € ;
- Le seuil LEADER pour les porteurs privés est de **4 000 €**, soit un montant minimum des dépenses totales des projets de 6 250 € ;

### Les bénéficiaires du nouveau programme :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Chambres consulaires
- Associations
- Entreprises au sens communautaire : micro entreprises, petites et moyennes entreprises (dont SCOP et SCIC)
- Organismes privés : Société d'Economie Mixte, Syndicats professionnels ou interprofessionnels, fondations

**→ Afin que les assistantes maternelles puissent bénéficier du programme LEADER, (aménagement de leurs locaux pour l'accueil des enfants) les membres du bureau décident d'inclure les particuliers dans la liste des bénéficiaires du programme.**

### Les types d'opérations éligibles :

- Actions et outils de promotion

- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ; (*incluant l'ingénierie du projet*)
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
- Voyage d'Etude ;

*Il convient de noter que les dépenses "opérations immobilières" ont été exclues de l'ensemble des fiches actions.*

**→ La stratégie LEADER 2023-2027 suivante est proposée pour approbation par le Bureau:**

### **A. Accompagner les dynamiques durables de l'économie rurale**

n°1 : Accompagner les mutations agricoles

n°1.1 Développer les circuits courts de proximité

n°1.2 Accompagner les projets collectifs de valorisation des produits locaux

n°1.3 Expérimenter de nouvelles formes de pratiques dans les milieux agricoles face au changement climatique

n°2 : Contribuer à la création d'emploi et à l'innovation dans les entreprises

n°2.1 Soutenir la création, modernisation des commerces de proximité

n°2.2 Maintenir et consolider le tissu local d'entreprises et d'emplois

n°2.3 Favoriser les coopérations économiques entre les acteurs du territoire

n°2.4 Soutenir les formes d'économie collaborative qui émergent dans la transition

n°2.5 Expérimenter pour maintenir et développer l'activité économique liée aux ressources naturelles du territoire

n°3 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables innovantes

n°3.1 Développer une offre touristique durable et accessible à tous

n°3.2 Promouvoir le territoire en lien avec le Réseau des OT et le Syndicat Mixte Toscane Occitane

n°3.3 Favoriser la complémentarité entre les acteurs du secteur

n°3.4 Accompagner la montée en compétence des professionnels du tourisme

### **B. Développer l'attractivité et l'identité du territoire**

n°1 : Maintenir et développer les services aux populations

n°1.1 Développer et adapter les services et équipements aux besoins des populations

n°1.2 Soutenir le développement de services générateurs d'innovation sociale

n°2 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs

n°2.1 Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité

n°2.2 Mettre les usages numériques aux services des besoins de santé de la population

n°2.3 Soutenir l'accueil et le maintien des professionnels

n°3 : Favoriser le développement culturel, artistique pour améliorer l'appropriation des richesses du territoire

n°3.1 Accompagner la définition et la mise en place des projets culturels des Communautés de communes

n°3.2 Aider la création culturelle et l'organisation de manifestations culturelles

n°3.3 Favoriser la présence artistique dans les territoires

### **C. Amplifier la transition écologique et énergétique du territoire avec l'implication de tous**

n°1 : Encourager la sobriété et viser l'autonomie énergétique du territoire

n°1.1 Accompagner l'émergence de filières locales et les nouvelles formes d'organisation pour la rénovation des bâtiments

n°1.2 Soutenir les démarches territoriales de mise en réseau des acteurs de la transition écologique et énergétique

n°1.3 Accompagner le développement des coopératives d'énergie citoyenne

n°2 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

- n°2.1 Encourager les démarches de protection et de valorisation des espaces et ressources naturelles
- n°2.2 Soutenir les dispositifs qui encouragent la préservation de la ressource en eau et la biodiversité
- n°2.3 Favoriser les démarches innovantes et l'expérimentation pour un aménagement durable

n°3 : Encourager les mobilités durables et solidaires

- n°3.1 Accompagner les territoires dans la création d'une offre de mobilité solidaire et alternative décarbonnée
- n°3.2 Diminuer les impacts environnementaux des déplacements sur le territoire

n°4 : Favoriser l'économie circulaire sur le territoire

- n°4.1 Aider les initiatives de l'économie circulaire
- n°4.2 Participer à des actions de réduction des déchets et d'actions de recyclage

n°5 : Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous

- n°5.1 Aider les initiatives de l'économie circulaire
- n°5.2 Participer à des actions de réduction des déchets et d'actions de recyclage

Deux fiches actions proposées par la Région à l'ensemble des GAL compléteront la stratégie du GAL Albigeois et Bastides (animation/ gestion du programme et coopération)

**→ Il est proposé au bureau de valider la gouvernance du GAL suivante :**

1 collège public :

- 6 membres élus - *Communauté de communes du Carmausin Ségala* (4 titulaires)
- 4 membres élus - *Communauté de communes Centre Tarn* (3 titulaires)
- 3 membres élus - *Communauté de communes Cordais et du Causse* (2 titulaires)
- 3 membres élus - *Communauté de communes VAL 81* (2 titulaires)
- 3 membres élus - *Communauté de communes Monts d'Alban et du Villefranchois* (2 titulaires)

1 collège privé : 21 membres (représentants des chambres consulaires, syndicats patronaux, chefs d'entreprise, responsable de structures associatives, habitants,...)

Le GAL s'attachera à veiller sur :

- Volonté de tendre vers la parité hommes/femmes,
- Equilibre au niveau de la répartition géographique sur le territoire,
- Composition multigénérationnelle,
- Equilibre dans les domaines d'activités,

1 collège « expert-invité » sans voix délibérative : permettant au GAL d'inviter des acteurs ayant une compétence ou une expérience singulière dans l'un des trois axes de la stratégie pour :

- Apporter une expertise sur le projet soumis au GAL en avis d'opportunité
- Encourager les dynamiques de coopération sur le territoire
- Favoriser la venue de potentiels porteurs de projets

**→ La maquette financière suivante est présentée et validée par le bureau :**

FICHE ACTION	Total des paiements prévus		
	LEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale
<i>Accompagner les dynamiques durables de l'économie rurale</i>	900 000 €	500 000 €	1 400 000 €
<i>Développer l'attractivité et l'identité du territoire</i>	800 000 €	450 000 €	1 250 000 €
<i>Amplifier la transition écologique et énergétique du territoire avec l'implication de tous</i>	350 000 €	400 000 €	750 000 €
<i>Coopération</i>	70 000 €	20 000 €	90 000 €
<i>Animation Gestion</i>	240 000 €	60 000 €	300 000 €
<b>Total</b>	<b>2 360 000 €</b>	<b>1 430 000 €</b>	<b>3 790 000 €</b>

Il est rappelé que cette maquette financière a été réalisée en fonction des besoins du territoire, (enquête « projets des communes », concertation territoriale, échanges bilatéraux,...), en fonction des co-financements pouvant être mobilisés et en tenant compte de l'enveloppe régionale totale de 73,5 Millions d'euros pour la période 2023-2027.

La sélection des projets s'appuiera sur la mise en place d'un système d'évaluation par points résultants d'une grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil, défini en amont par le comité de programmation pour être retenus.

L'examen et la sélection des projets feront l'objet de critères définis et formalisés au travers d'une grille de sélection :

➔ **Il est proposé au bureau de valider les critères de sélection suivants :**

- **Dimension du projet** - rayonnement du projet / lien avec le projet de territoire
- **Equilibre géographique du territoire** - cohérence avec l'offre existante
- **Fonctionnement en réseau** - Développer des échanges locaux, entre différents acteurs, échanges entre territoires, enrichissement collectif
- **Evaluation / amélioration / valorisation** - Objectifs visés, impacts attendus, démarche de qualité ou d'amélioration, communication des résultats, participation
- **Impacts environnementaux** - lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux naturels, du patrimoine et de la qualité paysagère, étude des impacts sur les personnes et les biens
- **Impacts économiques** - Cohérence économique du projet et réflexion sur les retombées locales
- **Impacts sociaux** - Accessibilité à l'emploi et aux services et développement d'une démarche participative adaptée
- **Innovation** - Projet innovant pour le territoire de par sa thématique, son domaine, sa technologie, sa créativité, sa gouvernance, son mode d'organisation et à un caractère transférable.

Il est rappelé que les critères de sélection permettront au comité de programmation de formaliser une grille de sélection. L'objectif de cette grille est d'évaluer la cohérence de chaque projet selon leur contribution à la réalisation des objectifs visés par la stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Albigeois et Bastides.

➔ **Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu de la candidature LEADER 2023-2027.**

Loris rappelle que le PETR organise un atelier jeune, en partenariat avec la Mission Jeunes Tarn Nord le Mercredi 26/10 à Carmaux. Il sera proposé aux jeunes, un temps pour :

- débattre sur la notion d'engagement
- sensibiliser sur l'action de l'UE sur nos territoires

### 3 Etat intermédiaire budget PETR 2022

Présentation d'un état prévisionnel du budget à la fin de l'année 2022 (cf. document ci-joint)  
RAS

### 4 Points divers

#### 4.1 Organisation de 2 sessions de formations des élus à la transition écologique



## Formation des élus à la transition écologique : AMI MOBELUS2022

### Contexte : pourquoi cette « formation » ?

- Enjeu de **(re)mobilisation** et de **montée en compétences** des élus sur les questions de transitions écologiques (notamment nouveaux élus).
- PETR et 5 EPCIs, Lauréats de l'AMI **MOBELUS2022** (ADEME)
- **Objectifs de MOBELUS2022** :  
Suite à la formation les élus pourront :
  - Mesurer et connaître le contexte et les enjeux de la transition écologique pour leur territoire, ses habitants et acteurs économiques,
  - Identifier les actions prioritaires à conduire durant l'exercice du mandat jusqu'en 2026.
- **Cibles de la formation** : en priorité les **élus communautaires** + élus communaux (voire quelques techniciens)
- Rq : une action qui contribue à notre **plan d'actions PCAET** : « Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents (Gouv2) »

### Organisation prévue

- **2 sessions de 2h30** les jeudis **1<sup>er</sup> décembre** à Carmaux et **8 décembre** à Villefranche d'Albigeois, en soirée (18h00 – 20h30),
- **Esprit de ces soirées** : dispositif d'échanges participatifs et de discussions (ce n'est pas une formation « technique », « descendante »),
- **Déroulé** en 4 grandes séquences :
  1. **Quiz interactif** pour lancer les échanges,
  2. **Apport d'éléments** sur la **stratégie** (état des lieux et interrogations), et sur l'**approche transversale** inhérente à la transition,
  3. **Zooms thématiques** : **actions clés, retours d'expériences concrets**,... autour de 4 thèmes,
  4. **Conclusion / ouverture** : perspectives et idées pour la suite.

**Actions et projets pour consolider la transition écologique sur mon territoire**



## **4.2 SCIC REHAB**

Pour information, la SCIC REHAB a décidé de proposer à ses communes et collectivités adhérentes de les accompagner dans la rénovation de leurs logements communaux. Elle propose pour cela la réalisation d'un diagnostic ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Information à venir !